



Convocation :..... 22.06.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 22.06.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/10

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Toulouse Jean-Jaurès – École Nationale Supérieure de l'AudioVisuel (ENSAV)

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l'administration territoriale à l'INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n° 2022/10

Attribution d'une subvention d'équipement à la l'Université Toulouse Jean-Jaurès – Ecole Nationale Supérieure de l'audioVisuel (ENSAV)

Le Président ayant exposé,

Considérant que l'Université Toulouse Jean-Jaurès a sollicité une subvention d'équipement du Syndicat Mixte de l'enseignement supérieur pour l'équipement de la salle informatique estimé à 13 000 €,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat mixte de soutenir l'investissement de l'Université Toulouse Jean-Jaurès par l'octroi d'une subvention d'équipement,

Vu les inscriptions budgétaires du budget supplémentaire 2022,

Il est proposé au Comité :

- d'attribuer à l'Université Toulouse Jean-Jaurès pour l'ENSAV, une subvention d'équipement d'un montant de 13 000 € pour le renouvellement de l'équipement informatique des salles de cours, soit 18 postes.

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette subvention jointe à la présente délibération,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- attribue à l'Université Toulouse Jean-Jaurès pour l'ENSAV, une subvention d'équipement d'un montant de 13 000 € pour le renouvellement de l'équipement informatique des salles de cours, soit 18 postes.

- autorise le Président à signer la convention relative à cette subvention jointe en annexe à la présente délibération,

Les crédits de paiement sont inscrits au budget supplémentaire 2022, chapitre 204, nature 204111,

Fait et délibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET

